

Il existe trois catégories : 2 pour le secteur privé et 1 pour le secteur public

1. Organisations PME du secteur privé :

< ou = 250 employés et chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros et/ou bilan annuel n'excédant pas 43 millions d'euros ;

2. Grandes organisations du secteur privé :

> 250 employés et chiffre d'affaires annuel supérieur à 50 millions d'euros et/ou bilan annuel supérieur à 43 millions d'euros.

3. Organisations du secteur public :

Il n'est plus fait de distinction entre les « Petites » et les « Grandes » organisations